

RAPPORT DE LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE, SECTEUR DNL SESSION 2022

1. Les textes réglementaires :

Les références des textes relatifs à la certification complémentaire sont rappelées ci-après :

Note de service du 16 juillet 2019 (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Arrêté du 23 décembre 2003 (Bulletin officiel n°7 du 12 février 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

Note de service du 19 octobre 2004 (Bulletin officiel n°39 du 28 octobre 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm> 1.2

L'examen de la certification complémentaire est destiné aux enseignants du premier degré et du second degré titulaires, stagiaires, ou en contrat à durée indéterminée des établissements publics ou privés sous contrat. La note de service du 16 juillet 2019 prévoit pour certains secteurs disciplinaires pour lesquels cet accès n'était pas encore mis en œuvre, l'ouverture de l'examen aux enseignants du 1er degré. Cette note, dont nous recommandons la lecture aux futurs candidats, vise également à actualiser et à mieux définir les attentes des jurys selon les secteurs disciplinaires concernés, notamment en ce qui concerne le secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé « *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde* »

2. Bilan de la session 2022 :

Cette session a vu la mise en place d'un jury à l'échelle normande, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, les passations des candidats restant, dans un souci de faisabilité, à l'échelle périmétrique. Sur le plan administratif, l'examen s'est déroulé dans de bonnes conditions.

65 candidats se sont inscrits cette année à l'examen de la certification complémentaire secteur DNL, 58 se sont présentés dont 5 pour le premier degré, 7 pour la voie professionnelle, le reste en voie générale et technologique, 42 ont été admis. Les rapports des dernières sessions (encore d'ordre périmétrique jusqu'à la session 2021), sont toujours consultables aux liens suivants sur le site de l'académie de Normandie :

<https://www.ac-normandie.fr/examens-et-certifications-personnels-d-enseignement-d-education-et-d-orientation-perimetre-de-caen-121887>

<https://www.ac-normandie.fr/concours-examens-et-certifications-personnels-d-enseignement-d-education-et-d-orientation-perimetre-121892mkh>

En complément et pour cette session 2022, les remarques suivantes peuvent être apportées dans ce rapport, désormais unique.

L'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien ont été les quatre langues représentées lors de cette session. La palette des disciplines non linguistiques reste toujours très variée.

Comme défini par le cadrage national, les candidats inscrits font parvenir en amont de l'examen un rapport dactylographié.

Pour cette session, le jury tient à émettre plusieurs remarques concernant les rapports reçus, de qualité très inégale. Tout d'abord, le format très bref de certains rapports (moins de deux pages) ne peut qu'offrir un faible aperçu du projet professionnel et de la réflexion engagée le professeur-candidat quand il ne se réduit pas à quelques attestations de présence à des cours de langues ou dates de voyages à l'étranger. A l'autre bout du spectre, d'autres rapports excèdent vingt pages qui, parfois

redondantes et très descriptives, ne laissent cependant pas de place à l'analyse et la pratique réflexive. Le jury rappelle que le texte officiel préconise que le rapport n'excède pas « **5 pages dactylographiées** ».

Si, comme il est important de le rappeler, le rapport produit par le candidat n'est pas évalué en tant que tel, il n'en demeure pas moins que la qualité de son élaboration en amont ne peut qu'aider ensuite le candidat dans sa réflexion lors de son exposé et ouvrir des pistes d'échange fructueuses pendant l'entretien avec le jury. C'est dans cette perspective méliorative que le jury souhaite apporter aux futurs candidats les quelques conseils suivants :

-Privilégier dans le rapport ce qui a trait aux langues vivantes dans son parcours scolaire, universitaire et professionnel ;

-Eviter des considérations trop générales, par exemple sur l'intérêt de l'enseignement en ETLV (enseignement technologique en langues vivantes), ou l'enseignement de type EMILE (enseignement d'une ou de matières intégré à une langue étrangère) qui reprennent certes les textes officiels mais sans s'appuyer sur un projet pédagogique vécu ou bien, envisagé.

-Eviter un rapport dans lequel l'énumération et la description d'activités prennent le pas sur une démarche analytique et réflexive. De fait, s'interroger sur ce qui a bien fonctionné lors d'une activité, d'un projet, d'une expérimentation menés mobilisant la langue vivante puis envisager ce qui pourrait être modifié, pensé autrement si c'était à refaire, ou bien alors, évoquer les questions que l'on s'est posées lors d'une activité en préparation ou que l'on a vu mener par un pair, les réponses qui pourraient être apportées, atteste d'une démarche professionnelle pertinente et propice à un échange constructif avec le jury.

Concernant la passation (exposé puis entretien avec le jury) à proprement parler, les remarques qui s'y réfèrent et exposées dans les rapports des sessions précédentes, sont toujours d'actualité.

Bilan de l'examen pour le 1^{er} degré :

Les 3 candidats reçus sur les 4 candidatures présentées sont ceux qui ont su allier :

- Une maîtrise de la langue vivante (B2) qui leur permet de s'exprimer et de dialoguer aisément avec les membres du jury
- Une réflexion didactique et pédagogique pertinente sur l'enseignement EN LV
- Une bonne perception de la dimension interculturelle des dispositifs EMILE

Il est à noter que la simple motivation reposant sur un projet professionnel personnel ne peut suffire à valider la candidature d'un candidat.

Si le professeur des écoles n'est pas professeur de langue, il doit cependant pouvoir constituer un modèle linguistique fiable pour les élèves. Ainsi, le candidat doit s'exprimer dans une langue orale fluide, riche, juste lexicalement, grammaticalement et d'un point de vue phonologique. Par ailleurs, une bonne maîtrise de la langue étrangère ne peut compenser un manque de connaissance des enjeux de l'enseignement en langue étrangère d'une discipline. Une bonne connaissance des ressources institutionnelles est également attendue de tous les candidats.

Pour conclure ce rapport, on peut définir « un bon candidat » à la certification complémentaire comme un candidat qui satisfait aux exigences linguistiques lui permettant de mobiliser la langue-cible en toute sécurité professionnelle et qui saisit de façon satisfaisante les enjeux et objectifs de l'enseignement en langue étrangère en SELO ou dans tout autre dispositif, en s'appuyant sur le cadre institutionnel. C'est aussi un candidat qui analyse certaines activités qu'il a pu déjà expérimenter dans cette modalité d'enseignement et/ou est capable de présenter au jury une activité pédagogique qu'il

souhaiterait mener en faisant partager au jury de façon précise ses objectifs et le questionnement qui a été le sien lors de sa préparation.

La très grande majorité des candidats qui s'est présentée à cet examen a fourni un travail très important dont le jury est bien conscient et dont il tient à les féliciter.

Il encourage les candidats ajournés à poursuivre leur préparation de cet examen exigeant à la lumière des rapports de ces dernières années pour compléter leurs informations, expérimentations et nourrir encore leur réflexion didactique et pédagogique sur les différents enjeux induits par ces modalités d'enseignement. Il invite par ailleurs les candidats reçus avec une note autour de la moyenne à renforcer leurs compétences linguistiques, notamment en s'exposant massivement à des sources orales authentiques et à étoffer encore leur réflexion sur cet enseignement et, pour les autres, à approfondir leur réflexion et pratiques pédagogiques en ce domaine. De fait, l'obtention de cette certification ne constitue pas un point final mais une étape dans un parcours d'enseignement qui gagne à s'enrichir dans la durée, tant du point de vue linguistique, culturel et pédagogique.

Ce rapport est aussi l'occasion de rappeler qu'une formation inscrite au plan académique de formation 2022-2023 et à destination des candidats aura lieu dans chacun des deux périmètres cette année.

Outre la lecture attentive des programmes de langues vivantes, voici quelques références susceptibles de nourrir la réflexion des candidats lors de leur préparation :

Cadre Européen Commun de référence pour les Langues (version actualisée, 2020)

<https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages>

Outre l'actualisation de certains descripteurs par l'introduction pour certains d'entre eux d'un niveau pré-A1, des précisions apportées au niveau B2 et l'introduction de nouveaux descripteurs dans d'autres activités communicatives (l'interaction en ligne ; l'expression des réactions ; l'écriture créative etc.) le jury tient tout particulièrement à attirer l'attention des candidats sur la place importante qui est faite à **l'activité de médiation** dans cette version actualisée du CECRL. Compétence de communication au croisement de toute activité de réception et de production, la médiation revêt plusieurs aspects. « *Transmettre des informations à l'oral, à l'écrit* » ; « *expliquer des données* » mais aussi « *coopérer pour construire du sens* », « *faciliter la coopération dans les interactions entre pairs* », « *établir un espace pluriculturel* » pour ne citer que quelques exemples, font l'objet de descripteurs précis et progressifs. Cette compétence sociale et donc transversale trouve tout naturellement sa place dans le quotidien de l'ensemble des disciplines, chacune gagnant à participer à sa construction progressive. Les candidats pourront trouver matière à nourrir leur réflexion et pratiques pédagogiques sur la compétence de médiation (**p 96 et suivantes**) de cette nouvelle édition du CECRL.

-Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères (oser les langues vivantes étrangères à l'école cycle 2/3). Cette première partie est accompagnée d'une bibliographie (p 36-37)

<https://eduscol.education.fr/159/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangees>

-Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères de l'école au lycée

<https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>

Rapport rédigé par Madame Agnès LELIEVRE IA-IPR espagnol et présidente du jury de la certification complémentaire secteur « DNL » en collaboration pour le 1^{er} degré avec madame Astrid MAZARI, Inspectrice de l'Éducation nationale, référente académique pour le Plan langues vivantes 1^{er} degré.